

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courriel électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point de l'ordre du jour 10

CX/PR 23/54/12

mai 2023

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

Cinquante-quatrième session

Pékin, République populaire de Chine

26 juin - 1^{er} juillet 2023

HOMOLOGATIONS NATIONALES DES PESTICIDES - ÉTAT DES TRAVAUX

(Préparé par le groupe de travail électronique présidé par l'Allemagne et co-présidé par l'Australie)

CONTEXTE

1. Pour plus d'informations, veuillez vous référer aux discussions antérieures lors des sessions du Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR), y compris les lettres circulaires (CL) suivantes :
 - CCPR48 (2016) ([REP16/PR48](#), paragraphes 178, 180-181)
 - CCPR49 (2017) ([REP17/PR49](#), paragraphes 174-177)
 - CCPR50 (2018) ([REP18/PR50](#), paragraphes 154-157)
 - CCPR51 (2019) ([REP19/PR51](#), paragraphes 216-233)
 - CCPR52 (2021) ([REP21/PR52](#), paragraphes 236-239)
 - CCPR53 (2022) ([REP22/PR53](#), paragraphes 207-215)
 - [CL 2018/17-PR](#)
 - [CL 2018/50-PR](#)
 - [CL 2021/97-PR](#)
2. Les rapports¹ des sessions du CCPR et les CL pertinentes² peuvent être consultés sur le site Web du Codex/CCPR. De plus amples informations sur les derniers développements de la base de données nationale d'enregistrement sont disponibles dans le document de travail CX/PR 22/53/14³ présenté lors du CCPR53 (2022).
3. Lors du CCPR53, le soutien continu au travail et au développement de la base de données nationale d'identification (BDNI) a été noté.
4. Il a été convenu de rétablir le groupe de travail électronique (GTE) présidé par l'Allemagne et coprésidé par l'Australie, qui travaille en anglais et dont le mandat est le suivant :
 - (i) Modifier la base de données nationale d'identification en corrigeant les erreurs, en supprimant les entrées inutiles et en fournissant davantage d'informations pour remplir la base de données.
 - (ii) Collaborer avec les GTE sur les priorités et les composés non pris en charge sans problème de santé publique afin de faciliter le travail du GTE sur les composés pris en charge sans problème de santé publique après la prochaine session du CCPR.
 - (iii) Demander aux membres de remplir la BDNI pour les composés non soutenus nommés au moyen d'une CL.

TRAVAUX EN COURS AU SEIN DU GTE

5. Une révision de la base de données nationale d'identification (BDNI). En prenant en compte les discussions du 53^{ème} CCPR qui ont été prises fournies au GTE. Le contenu des produits a été réduit et les erreurs ont été corrigées.
6. Au cours de l'année précédente, les substances incluses dans la BDNI ont été ajustées aux prochaines réunions de la JMPR. Dans le but de soutenir le GTE sur les composés non étayés ne présentant pas de risque pour la santé publique, une analyse du tableau 3 des priorités du GTE a été effectuée pour trouver toutes les substances dont la

¹ Les rapports des sessions du CCPR sont disponibles sur le site web du Codex :

<https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committee/related-meetings/en/?committee=CCPR>

² Site web du Codex/Lettres circulaires :

<http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/circular-letters/en/>

Site web du Codex/CCPR/Lettres circulaires :

<http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committee/related-circular-letters/en/?committee=CCPR>

³ <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings/detail/en/?meeting=CCPR&session=53>

dernière évaluation toxicologique complète en 2023 remonte à 15 ans ou plus. Les autres tableaux ont été pris en compte.

7. Première sélection dans le tableau 3 de la liste prioritaire datée du 7 septembre 2022 : suppression de toutes les substances ayant fait l'objet d'une première évaluation toxicologique après 2006 dans la colonne C, puis suppression de toutes les substances ayant fait l'objet d'un examen toxicologique périodique après 2007 (l'année T (dose aiguë de référence (DARf)) n'est pas prise en compte - pas d'évaluation toxicologique complète) dans la colonne D, suivi de la suppression des substances lindane figurant dans la liste des limites maximales de résidus (LMR) pour les extranbélus et brompropylate, dicloran et fénarimol mentionnés comme substances à ajouter à la liste des composés retirés de la liste des pesticides du CCPR. Il reste donc 85 substances à observer.
8. Dans l'étape suivante, toutes les substances pour lesquelles il existe une indication de support manquant, réduisant ainsi la liste de 7 substances supplémentaires.
9. Lors de la dernière étape, les substances obtenues ont été comparées au tableau 2A et les substances prévues pour 2024 et 2025 ont été supprimées. Il reste donc 69 substances dont la dernière évaluation/réévaluation remonte à 15 ans ou plus.
10. Le nombre de 69 substances étant considéré comme beaucoup trop élevé pour remplir la BDNI en une seule fois, un regroupement a été effectué.

Groupe 1 : toutes les substances ayant fait l'objet d'une évaluation toxicologique complète (sans tenir compte de l'établissement de la DARf) avant 2000. Ces substances ont atteint les 25 ans mentionnés dans le manuel de procédure en 2023 ou le feront en temps voulu. Ce groupe contient 14 substances.

Groupe 2 : Toutes les substances ayant fait l'objet d'une évaluation toxicologique complète (sans tenir compte de l'établissement de la DARf) avant 2004. Toutes ces substances ont fait l'objet d'une évaluation toxicologique complète il y a 20 à 23 ans l'année prochaine. Ce groupe contient 17 substances.

Groupe 3 : les autres substances ayant fait l'objet d'une évaluation toxicologique complète (sans tenir compte de la définition de la DARf) entre 15 et 19 ans en 2023. Ce groupe comprend 38 substances.

11. La version révisée de la BDNI, la sélection et le regroupement des substances ont été soumis pour discussion au groupe de travail électronique (GTE), aux présidents et aux co-présidents des groupes de travail électronique sur les priorités et sur les composés non étayés ne suscitant pas d'inquiétude sur le plan de la santé publique. Les résultats des discussions ont été utilisés pour l'étape suivante.
12. Le groupe 1 a bénéficié d'un faible soutien. Il a donc été décidé de demander un travail bénévole.

VOIE À SUIVRE

13. Une lettre circulaire CL 2023/25-PR² a été envoyée à tous les membres du Codex avec une liste révisée de produits et de substances actives⁴. La BDNI contient deux tableaux, à savoir le groupe 1 avec les substances qui atteignent 25 ans mentionnées dans le Manuel de procédure et le groupe avec les substances ayant fait l'objet d'une évaluation toxicologique complète il y a 20 à 23 ans l'année prochaine. Il est prévu que tous les participants remplissent le tableau avec les substances du groupe 2. Pour les composés du groupe 1, le temps nécessaire pour obtenir le soutien d'un organisme autre que le fabricant sera trop court pour soutenir le GTE sur les composés non soutenus ne suscitant pas d'inquiétude pour la santé publique. Néanmoins, le fait de remplir ce tableau est très apprécié mais volontaire. La date limite pour cette lettre circulaire est le 31 août 2023.
14. Il est proposé d'envoyer la BDNI pour le troisième groupe de composés à l'automne 2023 avec une date limite à la fin de 2023. Cela laisse suffisamment de temps pour l'examen et la discussion des réponses au sein du GTE et pour la préparation du CCPR55 (2024).

RECOMMANDATIONS

15. Les membres du Codex sont invités à :
 - (i) Soutenir l'approche et le calendrier de révision de la BDNI, tels qu'expliqués aux paragraphes 13-14 ;
 - (ii) Fournir des réponses à la lettre circulaire CL 2023/25-PR(Rev) afin de progresser dans cet exercice, c'est-à-dire remplir la BDNI afin de soutenir l'examen périodique des composés non pris en charge qui ne posent pas de problème de santé publique et qui ne sont plus pris en charge par le fabricant ; et
 - (iii) fournir d'autres suggestions pour aider à remplir la BDNI comme demandé dans la lettre circulaire CL 2023/25-25(Rev).

⁴ Lettre circulaire [CL 2023/25-PR\(R\)ev](#) d'avril 2023

ANNEXE I**LISTE DES PARTICIPANTS¹**

Pays/Observateur	Nom
Allemagne	Karsten Hohgardt (Président)
Australie	Karina Budd (Co-présidente)
Canada	Monique Thomas
Chili	Jorge Elvis Carvajal Vásquez
Chili	Rodrigo Sotomayor
Chili	Roxana Vera
Chine	Mme Lifen WU
Chine	M. Huiqian Zhuang
Costa Rica	Ivania Morera Rodríguez
Costa Rica	Alejandro Rojas León
Costa Rica	Amanda Lasso Cruz
Costa Rica	Tatiana Vásquez Morera
Commission européenne	Siret SURVA
France	Florence Gérault
Allemagne	Monika Schumacher
Guatemala	Zenia Aquilar
Indonésie	Miranti Reine Devilana
Inde	Point de contact national du Codex
Inde	Kannan B
Inde	Ritika
Inde	Varsha Yadav
Inde	Dr. Vandana Tripathy
Japon	Shun TERAJ
Kenya	Danset Moranga
Macédoine	Martin Josheski
Mexique	Tania Daniela Fosado Soriano
Maroc	JAAFARI Ahmed
Maroc	Mme MESSAOUDI Bouchra
Pays-Bas	Ir. D.A.M. Poelmans
Pays-Bas	S.M. Brouwer
République de Corée	Hwang Kiseon
République de Corée	Park Yoona
Arabie saoudite	Saif M. AL-Mutairi
Arabie saoudite	Nimah Baqadir
Afrique du Sud	Aluwani Alice Madzivhandila
Suède	Niklas Montell
Thaïlande	Chutima Sornsumrarn
Thaïlande	Namaporn Attaviroj (Mme)
Thaïlande	Mme Chonnipa Pawasut
Turquie	Sinan Arslan
États-Unis d'Amérique	Aaron Niman
États-Unis d'Amérique	Marie Maratos Bhat
États-Unis d'Amérique	Alexander Domesle
Uruguay	Q.F. Susana Franchi
Bryant Christie Inc.	Alinne Betania B. Oliveira
CropLife International	Wibke Meyer

¹ Veuillez contacter le point de mire du pays membre ou de l'organisation observatrice pour obtenir les coordonnées des délégués.

La liste des points de contact du Codex pour les membres et les observateurs est disponible sur le site web du Codex à l'adresse suivante :

<http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/about-codex/members/en/>

<http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/about-codex/observers/observers/obs-list/en/>

Pays/Observateur	Nom
Association internationale des jus de fruits et de légumes (International Fruit & Vegetable Juice Association (IFU))	John Collins
THIE	Cordelia Kraft